

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS634

présenté par

M. Florquin, rapporteur

à l'amendement n° AS|544 de Mme Leboucher

ARTICLE 20 TER

À l'alinéa 2, supprimer la dernière phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à supprimer la référence à une demande de rapport sur le montant de la PCH dans un contexte d'inflation, qui est déjà satisfaite, tout en conservant la demande de rapport sur la mise en oeuvre de la réforme des concours de la CNSA.